



Direction générale des services

**Décision n° 2020-240**

**Objet :** Requête de Sophie GANNE MOISON, Catherine LEQUEUX, Thierry LEGROS et Hachem ALAOUI BENHACHEM tendant à l'annulation de la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2019 portant sur le secteur de projet de la place du général de Gaulle  
Mandat à DMS Avocats - SCP D.D.A. Avocats

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu le code de justice administrative,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au maire pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats,

Vu la requête n° 2003860-11 introduite devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise par Sophie GANNE MOISON, Catherine LEQUEUX, Thierry LEGROS et Hachem ALAOUI BENHACHEM tendant à l'annulation de la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2019 portant sur le secteur de projet de la place du général de Gaulle,

Considérant qu'il convient de recourir à un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la Ville en justice et la représenter devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise,

DECIDE

De donner mandat à DMS Avocats - SCP D.D.A. Avocats, 139 boulevard Haussmann, 75008 Paris pour accomplir au nom de la Ville, auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, les actes de procédure nécessaires à la défense des intérêts de la Ville à l'encontre de Sophie GANNE MOISON, Catherine LEQUEUX, Thierry LEGROS et Hachem ALAOUI BENHACHEM.

Fait à Sceaux, le 29 octobre 2020



Philippe LAURENT